



Ton job, l'Urssaf et toi

Ce n'est peut-être pas le moment,

mais dès que tu as 5 minutes,

lis cette brochure !

On t'explique tout ce que tu dois savoir sur le travail déclaré,
son utilité et les droits que cela va te donner.

#DECLAREZ-MOI !

La mission de l'Urssaf ?

Agir pour une protection sociale durable et solidaire

La Sécurité sociale est un système de solidarité qui nous protège tous à chaque étape de notre vie. Elle couvre différentes situations ou événements liés aux domaines suivants : maladie, famille, accidents du travail, maladies professionnelles et retraite. L'Urssaf est l'organisme de la Sécurité sociale en charge de collecter et redistribuer les cotisations et les contributions servant à la financer et plus largement à financer le système de protection sociale.

Et ce n'est pas tout ! L'Urssaf, c'est aussi :

- **Accompagner tous les employeurs et entrepreneurs à chaque étape de la vie de leur activité** : nous les aidons dans leurs démarches administratives, les informons sur leurs obligations sociales et leurs droits, et les soutenons en cas de situations difficiles.
- **Assurer une saine concurrence entre les entreprises et garantir les droits des salariés** : au travers des contrôles, nous corrigeons les erreurs de déclarations des employeurs et luttons contre le travail dissimulé qui met en danger les salariés : la fraude, le travail au noir...

Quel est ton rôle dans

notre système de

protection sociale ?

Un salaire ça permet de payer le loyer, d'acheter à manger ou même de s'offrir des petits plaisirs. Mais un salaire déclaré ce sont aussi des soins remboursés en cas de maladie ou d'accident, des allocations pour la rentrée scolaire, des financements pour une formation, le chômage pendant la recherche d'un nouvel emploi, et la retraite pour bien vieillir. Ces prestations sont versées grâce aux cotisations et contributions sociales dont tu es à l'origine en travaillant.

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer dans le bon fonctionnement de notre système de protection sociale.

Toi aussi, tu peux y participer en déclarant ton emploi

- **Si tu es en alternance, en intérim, en CDI ou encore en CDD** : tu participes en tant que salarié au financement de notre protection sociale. C'est ce que l'on appelle la part salariale des cotisations sociales. Ici, la seule condition : t'assurer que ton travail est déclaré par ton employeur. Ensuite, on s'occupe de tout et si tu as besoin d'aide, on sera là pour t'aider à décrypter ton bulletin de salaire, etc.
- **Si tu es à ton compte** : tu participes en tant que qu'indépendant au financement de notre modèle social en payant des cotisations sociales, calculées en fonction de ton chiffre d'affaires. Tu ne sais pas comment le déclarer ? Nous sommes là pour t'accompagner et t'aider dans ta déclaration sociale de revenus.




Collecte
les cotisations sociales

de plus de
27 millions
de salariés

de plus de
11,26 millions
d'employeurs et d'entrepreneurs

Redistribue
les cotisations sociales à

930 partenaires
dont les organismes de la Sécurité sociale
(Assurance maladie, Assurance Retraite,
Caisse d'allocations familiales, etc.) qui versent
des prestations sociales aux Français



Être déclaré, c'est avoir des droits :

- Tu tombes malade, la majeure partie de tes frais médicaux est prise en charge.
- Tu es malade ou blessé et tu ne peux pas travailler, tu perçois des indemnités en complément ou à la place de ton salaire.
- Tu es étudiant, tu bénéficies d'aides pour payer ton loyer.
- Si tu es atteint d'un handicap, tu bénéficies d'une allocation.
- Tu es jeune actif, tu bénéficies d'aides pour lancer ta carrière professionnelle et te former.
- Tu arrives au terme de ta vie professionnelle, tu reçois un revenu régulier tout au long de ta retraite.

38,2 %
Santé

28 %
Retraite

9,4 %
Famille

7,7 %
Assurance
chômage

6,3 %
Autonomie

3,3 %
Remboursement
de la dette
sociale,
Accident
du travail

1,9 %
Transports
publics

0,5 %
Aides au
logement,
Formation
professionnelle,
Invalidité décès,
Emploi des
travailleurs
handicapé

Et sans l'Urssaf ?

Pas de déclaration, pas de protection

Même pour un petit boulot, on ne pense pas toujours aux conséquences de travailler sans être déclaré. Pourtant, les risques sont gros.

Travailler au noir, ça veut dire quoi ?

Le travail au noir, travail dissimulé ou illégal, est le fait d'exercer une activité non déclarée auprès de l'administration fiscale et de l'Urssaf. Si l'activité n'est pas déclarée, l'Urssaf ne peut collecter aucune cotisation ou contribution puisqu'elle ne sait pas que tu as effectué des heures de travail.

Comment t'assurer que tu es bien déclaré ?

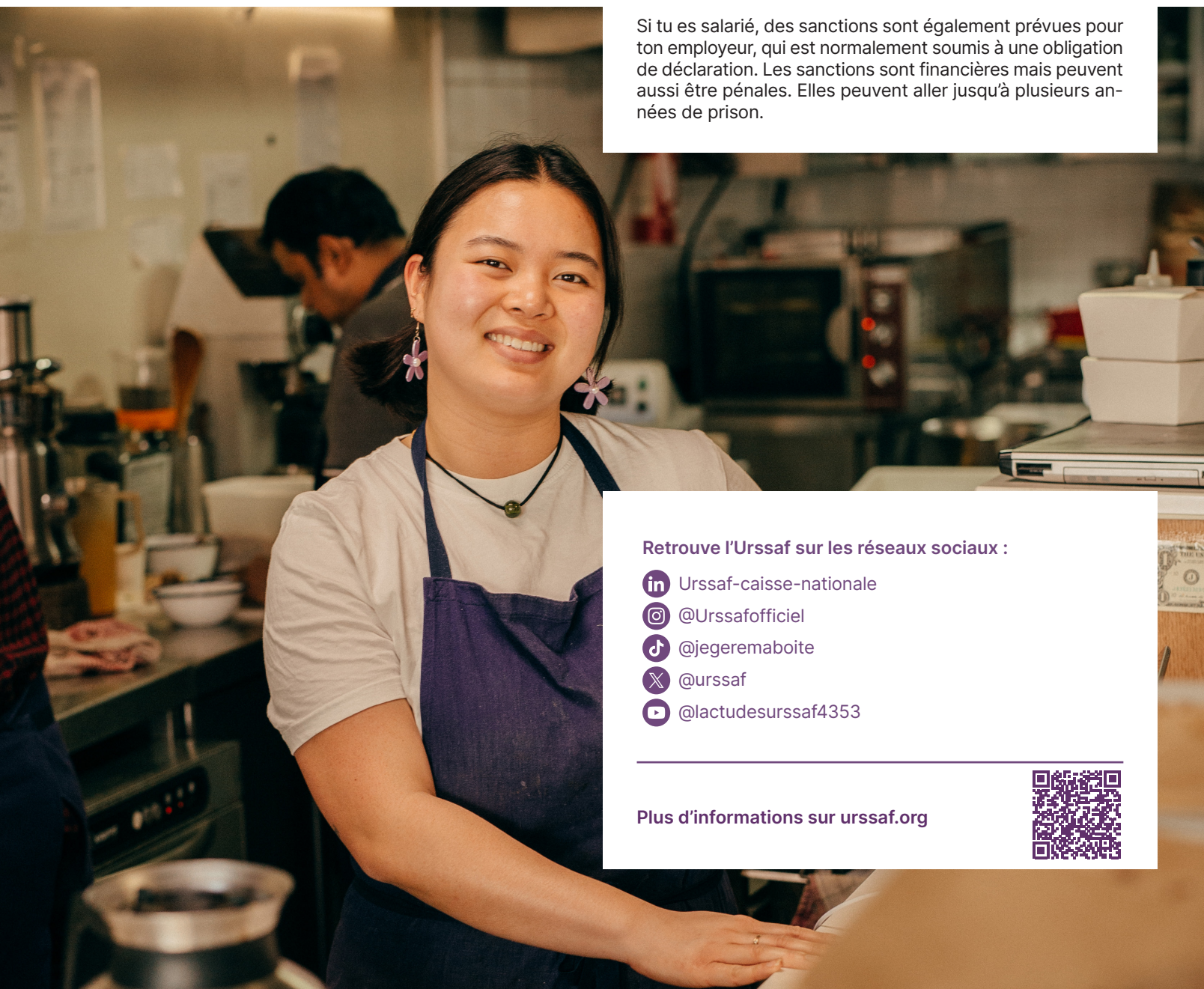
Rien de plus simple, il suffit d'adopter quelques bons réflexes :

- T'assurer que ton employeur te remet une copie de ta déclaration d'embauche. C'est obligatoire, que ce soit un job d'été, en entreprise ou bien chez un particulier !
- Signer ton contrat de travail, qui doit préciser le motif de recrutement, la durée du contrat (avec une date de début et une date de fin), et éventuellement la période d'essai.
- Être vigilant en lisant ton bulletin de salaire, pour vérifier que le nombre d'heures rémunérées correspond bien au nombre d'heures réellement travaillées.

Dois-tu t'attendre à des sanctions si tu n'es pas déclaré ?

Au-delà des risques sociaux, travailler au noir peut te conduire à être sanctionné si tu es travailleur indépendant.

Si tu es salarié, des sanctions sont également prévues pour ton employeur, qui est normalement soumis à une obligation de déclaration. Les sanctions sont financières mais peuvent aussi être pénales. Elles peuvent aller jusqu'à plusieurs années de prison.



Retrouve l'Urssaf sur les réseaux sociaux :

-  Urssaf-caisse-nationale
-  @Urssafofficiel
-  @jegeremaboite
-  @urssaf
-  @lacturesurssaf4353

Plus d'informations sur urssaf.org

